

2004RP-08

**Qualifications et immigration : réforme
de la grille d'admission du Québec et
composition de la population
d'immigrants s'établissant au Québec**

Daniel Parent, Christopher Worswick

Rapport de projet
Project report

Montréal
Juin 2004

© 2004 Daniel Parent, Christopher Worswick. Tous droits réservés. *All rights reserved.* Reproduction partielle permise avec citation du document source, incluant la notice ©.
Short sections may be quoted without explicit permission, if full credit, including © notice, is given to the source

CIRANO

Le CIRANO est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Loi des compagnies du Québec. Le financement de son infrastructure et de ses activités de recherche provient des cotisations de ses organisations-membres, d'une subvention d'infrastructure du Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, de même que des subventions et mandats obtenus par ses équipes de recherche.

CIRANO is a private non-profit organization incorporated under the Québec Companies Act. Its infrastructure and research activities are funded through fees paid by member organizations, an infrastructure grant from the Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, and grants and research mandates obtained by its research teams.

Les organisations-partenaires / The Partner Organizations

PARTENAIRE MAJEUR

. Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche [MDERR]

PARTENAIRES

. Alcan inc.
. Axa Canada
. Banque du Canada
. Banque Laurentienne du Canada
. Banque Nationale du Canada
. Banque Royale du Canada
. Bell Canada
. BMO Groupe Financier
. Bombardier
. Bourse de Montréal
. Caisse de dépôt et placement du Québec
. Développement des ressources humaines Canada [DRHC]
. Fédération des caisses Desjardins du Québec
. Gaz Métro
. Hydro-Québec
. Industrie Canada
. Ministère des Finances du Québec
. Pratt & Whitney Canada Inc.
. Raymond Chabot Grant Thornton
. Ville de Montréal

. École Polytechnique de Montréal
. HEC Montréal
. Université Concordia
. Université de Montréal
. Université du Québec à Montréal
. Université Laval
. Université McGill
. Université de Sherbrooke

ASSOCIE A :

. Institut de Finance Mathématique de Montréal (IFM²)
. Laboratoires universitaires Bell Canada
. Réseau de calcul et de modélisation mathématique [RCM²]
. Réseau de centres d'excellence MITACS (Les mathématiques des technologies de l'information et des systèmes complexes)

Qualifications et immigration : réforme de la grille d'admission du Québec et composition de la population d'immigrants s'établissant au Québec

Daniel Parent^{}, Christopher Worswick[†]*

Résumé / Abstract

L'objectif de cette étude est de faire le point sur le degré de qualification des nouveaux immigrants lorsqu'ils arrivent au Canada. Plus particulièrement, nous voulons examiner dans quelle mesure les changements dans la pondération ainsi que dans la composition de la grille d'évaluation des immigrants effectués par le Québec en 1996 (alors que la politique fédérale en vigueur dans les autres provinces a subi un changement plus graduel au cours des années 90) a induit un changement relatif dans le degré de qualification moyen des nouveaux arrivants au Québec après le passage de la réforme. Pour ce faire, nous utilisons des données composées des fichiers compilés à l'arrivée, et ce pour tous les immigrants admis. Bien que la nouvelle grille mettait davantage l'accent sur le niveau de scolarité ainsi que la connaissance du français, nous ne trouvons aucune indication à l'effet que la mise en œuvre de la nouvelle politique ait eu un impact significatif. En d'autres termes, le niveau de scolarité des immigrants appartenant à la classe des travailleurs autonomes (accompagnés ou non) s'étant établis au Québec au cours des dernières années ne s'est pas accru plus que celui des immigrants ayant élu domicile ailleurs au Canada. La seule caractéristique des nouveaux arrivants au Québec qui ait vraiment changé au cours des dernières années est leur connaissance du français et cette tendance à la hausse était déjà présente avant l'adoption de la nouvelle grille. Ces constatations nous amènent à conclure que le Québec, en cherchant à privilégier les requérants qui sont à la fois qualifiés et francophones, fait davantage face à un important problème d'offre de tels candidats. Nous suggérons que le Québec, pour atteindre ses objectifs d'attirer ici des requérants qualifiés, entre autres, ayant des attributs désirables tels que la connaissance du français, pourrait mettre l'accent sur le recrutement et la rétention d'étudiants en provenance de l'étranger.

Mots clés : immigration, grille d'évaluation, politique de sélection.

^{*} Department of Economics, McGill University, CIRANO, Groupe ressources humaines, courriel: dparent@arts22911.arts.mcgill.ca.

[†] Department of Economics, Carleton University.

Using landing records data on all immigrants who have landed in Canada since 1980, this paper examines the extent to which the relative change in the weighting and in the composition of the evaluation grid in Quebec in 1996 has improved the relative skill level of the immigrants settling in Quebec compared to the rest of Canada. We find little evidence that such is the case. However, we do find that the immigrants' knowledge of French has improved in relative terms, although this upward trend in the knowledge of French was already present before the policy change. We are led to conclude that Quebec faces a serious supply problem by favouring applicants who are both skilled and francophones, given that the pool of potential applicants satisfying those two requirements is shrinking. One potential solution to this problem would be to put greater emphasis on the recruitment and retention of students coming from abroad.

Keywords: *immigration, evaluation grid, selection policy.*

1. Introduction et contexte.

La question de l'intégration des immigrants continue d'alimenter les débats ayant trait à la conception d'une politique d'immigration qui fasse en sorte que les nouveaux citoyens, autant pour les résidents de leur nouveaux pays que pour eux-mêmes, puisse rapidement s'intégrer dans le tissu social et économique de leur pays d'accueil. D'une part, comme bon nombre de pays occidentaux, le Canada en général, et le Québec en particulier, font face à un déclin marqué de la natalité. Or, la perception répandue voulant que le marché du travail doive faire face à une pénurie plus ou moins grave de main d'oeuvre à brève échéance place les décideurs publics devant des choix cruciaux de politiques publiques. Dans une perspective visant le renouvellement de la population, les options sont relativement peu nombreuses: ou bien on espère une reprise de la fécondité qui renversera le tendance lourde des dernières décennies, possiblement grâce en partie à des incitatifs de nature fiscale, ou bien on puise à même l'importante source d'immigrants potentiels. Or, il est loin d'être démontré que des mesures incitatives fiscales aient un effet vraiment important sur la taille de la famille. Ou, plus exactement, il n'est pas clair que de telles mesures fiscales, pour être vraiment efficaces, ne doivent pas s'avérer très onéreuses. D'une part, Milligan (2002) soutient que la hausse substantielle de la fécondité québécoise observée à partir de la fin des années 80 est le résultat du programme des "bébés-bonus" mis en place en 1988. Un problème potentiel avec cette conclusion est que, même au moment d'écrire ces lignes, les cohortes de femmes exposées au programme des bébés-bonus n'ont pas encore toutes complété leur cycle de fécondité. La conséquence immédiate est qu'on devra attendre le prochain recensement avant de savoir si l'effet important mesuré par Milligan, de même que par Duclos, Lefebvre et Merrigan (2002) est un effet qui reflète vraiment l'impact de la mesure fiscale sur la taille de la famille ou bien un effet de "tempo" par lequel les femmes

exposées au programme ont simplement décidé d'avoir plus tôt le même nombre d'enfants qu'elles auraient eu en l'absence de l'intervention, de façon à profiter immédiatement de la retombée fiscale.¹ De fait, ce genre d'impact sur le moment choisi pour avoir des enfants a été mesuré par Parent (2002) dans le cas de la réforme du programme des allocations familiales mis en place par le gouvernement fédéral en 1974 et qui laissait aux provinces le choix de moduler les paiements selon le rang de l'enfant. Ces résultats antérieurs nous amènent à conclure que s'il est sans doute faisable de stimuler la taille de la famille par des incitatifs financiers, il y a tout lieu de croire que l'ampleur de tels incitatifs représenterait un fardeau important pour l'état.

Par conséquent, il s'avère presque nécessaire de miser sur l'immigration afin de combler les besoins en termes de renouvellement de la population. Toutefois, il semble tout aussi évident que cela ne doit pas se faire n'importe comment, ni à tout prix. Dans cet optique, le processus de sélection des immigrants se voit naturellement attribuer un rôle prépondérant parmi l'éventail des leviers dont disposent les décideurs publics.² L'élément-clé de ce processus est sans doute la "grille d'admission" qui répertorie les caractéristiques faisant l'objet de l'attribution de points. Au cours du processus menant de la demande formelle d'admission au Canada et au Québec, chaque immigrant potentiel se voit attribuer des points pour chacune des caractéristiques incluses dans la grille, et un candidat obtient une recommandation positive s'il obtient un pointage total dépassant un certain seuil minimal.³

¹Une raison pour laquelle les ménages auraient choisi d'avancer leur décision pourrait être liée à la perception que ce programme puisse ne pas être permanent. À noter aussi que Duclos, Lefebvre et Merrigan sont plus prudent dans leur évaluation de l'effet du programme: tout en confirmant la présence d'un impact important, ils reconnaissent qu'il est encore trop tôt pour savoir s'il s'agit d'un effet de quantité ou d'un effet de tempo.

²À noter que notre analyse s'intéresse explicitement au cas des immigrants dits "indépendants", par opposition à ceux considérés comme faisant partie du groupe assujéti au programme de réunification familiale.

³Sous réserve de satisfaire aux exigences liées à la sécurité nationale.

Or le Québec a changé la composition de sa grille d'admission en 1996, de même que la pondération attachée aux différentes composantes qui ne changèrent pas suite à la réforme. Le but de la réforme était de mettre davantage l'accent sur le degré de qualifications des candidats et des candidates, l'idée étant que plus un immigrant est qualifié, plus la transition devrait s'effectuer en douceur, sans une utilisation potentiellement prolongée du système de sécurité du revenu. Notez ici que lorsque nous parlons de privilégier le degré de qualification nous ne faisons pas référence au fait de privilégier certaines occupations jugées prioritaires: nous faisons référence au degré de qualification “général” des candidats dans le cas où ils ne comblent pas un besoin occupationnel spécifique. Or, au moment où le Québec choisissait de modifier/moduler sa grille d'admission de façon plus ou moins subite, la grille fédérale s'appliquant aux autres provinces connut un changement plus graduel: il y eut un changement substantiel d'orientation en 1993, qui donna un rôle plus important à la scolarité post-secondaire, et un autre changement similaire en 2000.⁴

Bien que le système de points utilisé par le Québec soit très similaire à celui employé par le gouvernement fédéral, l'introduction en 1996 du programme “Employabilité et mobilité professionnelle”, destinés aux demandeurs indépendants, fit sorte de faire diverger quelque peu les deux approches. L'objectif du programme est d'attribuer des points aux personnes possédant un ensemble de qualifications qui leur permettent d'être davantage flexibles par rapport aux emplois qu'ils peuvent potentiellement occuper. En retour, cela facilite le processus de localisation d'un emploi, même si celui-ci ne fait pas partie de la catégorie des “professions en demande”, un ensemble d'occupations identifiées comme ayant trop peu de postulants par rapport aux besoins. Par conséquent, les demandeurs qui sont jeunes, fortement scolarisés et qui

⁴Voir McWhinney (1998) pour une revue historique détaillée de la grille s'appliquant aux autres provinces.

possèdent une certaine expérience du marché du travail se voient attribués des points supplémentaires qui leur permettent d'atteindre plus rapidement le seuil minimal de points déterminant l'acceptation de la demande. De plus, ils reçoivent également des points s'ils ont une connaissance fonctionnelle du français ainsi que pour avoir séjourné au Québec antérieurement à leur demande. Finalement, depuis le 17 août 2001, les mêmes caractéristiques s'appliquant aux principal requérant s'appliquent aussi à la conjointe de ce dernier et sont prises en compte dans le processus d'évaluation de la demande.

Ce changement relatif de politique entre le Québec et le reste du Canada est potentiellement non négligeable: un candidat satisfaisant aux critères d'éligibilité du programme "Employabilité et mobilité professionnelle" obtient huit points supplémentaires contribuant à son évaluation globale. Avec un seuil minimal de 60 points pour les requérants célibataires et de 68 points pour les demandeurs ayant une conjointe, l'impact marginal d'être considéré comme "employable" peut atteindre 13% du total.⁵

L'objectif de cette étude est donc d'examiner dans quelle mesure le changement relatif dans la grille d'admission québécoise a eu un impact mesurable réel sur la composition de la population d'immigrants s'établissant au Québec relativement à ceux choisissant de s'établir ailleurs au Canada. Nous insistons ici sur le fait que la grille fédérale connut également des changements. La clé, toutefois, est que ces changements eurent lieu à des dates différentes de la date du changement au Québec. Par conséquent, nous devrions

⁵Cet estimé de l'impact en pourcentage est obtenu en divisant 8 (le nombre supplémentaire de points obtenus par 60 (le seuil minimal d'acceptation de la demande). En fait, cet estimé est quelque peu sur-évalué puisque les mêmes caractéristiques qui aident à satisfaire les critères du programme "Employabilité et mobilité professionnelle" contribuent également à faire augmenter le nombre de points dans la grille d'évaluation de base.

observer un changement relatif peu après l'adoption de la nouvelle grille québécoise, si effectivement le changement de politique a eu un quelconque impact.

Cette évolution dans les politiques liées à l'admission des immigrants est intéressante lorsque placée dans le contexte de l'évolution au fil des ans du succès économique des cohortes successives de nouveaux arrivants. Dans une étude récente, Green et Worswick (2003) avancent que la période couvrant les années 1980-2000 peut être grosso modo divisée en deux. D'une part, les cohortes arrivées à partir du milieu jusqu'à la fin des années 80 gagnent de 20 à 25% de moins sur le marché du travail comparativement aux cohortes arrivées entre 1980 et 1982. Encore plus troublant dans leur cas, les cohortes 1985-89 ne donnent aucune indication à l'effet qu'elles soient en train de rattraper les cohortes 1980-1982. Par contre, les cohortes arrivées dans les années 90 ont des revenus de travail beaucoup plus faibles à l'entrée mais ont un taux de croissance du revenu beaucoup plus rapide et, en fait, semblent en voie de rattraper les cohortes plus anciennes. Le fait que les cohortes du milieu des années 80 aient eu des revenus plus faibles à l'entrée avec en plus de faibles possibilités de rattrapage a suscité beaucoup d'intérêt parmi les chercheurs (par exemple, Baker et Benjamin (1994), Bloom et al. (1995), McDonald et Worswick (1998), et Grant (1999)). Le fait que les cohortes des années 90 aient eu des revenus à l'entrée est aussi assez bien connu. Ce qui est nouveau c'est que le taux de croissance des revenus de travail des immigrants arrivés dans les années 90 a été plus élevé que ce qu'on a observé auparavant. La question en suspend est naturellement de savoir dans quelle mesure l'accent accru mis sur les qualifications, tant au Québec qu'ailleurs au Canada est la source de ce rattrapage des revenus.

2. Description de la banque de données.

Nous utilisons les données provenant des fichiers d'enregistrement (“landing records”) des immigrants reçus, fichiers compilés lors de l'arrivée des immigrants en sol canadien. Nos données couvrent la période allant de 1980 à 2000. Cette banque de données comporte de l'information quant aux caractéristiques de chaque individu, soit l'âge, le sexe, le niveau d'instruction ainsi que la connaissance des deux langues officielles.

Ces données nous permettent de broser un tableau relativement exhaustif de l'évolution des caractéristiques des immigrants sur une période d'une vingtaine d'années, telles que mesurées par les indicateurs du niveau d'instruction et de connaissance des langues officielles.

Pour utile qu'elle soit, cette banque de données comporte tout de même des limites importantes. Ainsi, puisqu'il s'agit d'un cliché pris à l'arrivée des immigrants, il nous est impossible d'évaluer dans quelle mesure la transition vers le marché du travail s'effectue rapidement ou non. Nous n'avons aucune information concernant le salaire, les heures et les semaines travaillées, l'occupation, l'industrie, etc. Ces données sont disponibles dans les divers recensements. Toutefois, comme nous mettons l'accent sur l'évaluation de l'impact du changement dans la grille d'admission du Québec en 1996, il nous faudrait les microdonnées du recensement de 2001, en plus de celles du recensement de 1996, effectué tout juste avant la mise en place de la nouvelle politique. Ces microdonnées seront rendues publiques en juillet 2004 seulement. Bien que nous ayons tenté d'utiliser les données de diverses enquêtes récentes de Statistique Canada dans lesquelles le statut d'immigrant est connu, l'information quant à l'année d'arrivée est en générale trop vague pour être vraiment utile. Ainsi, l'information sur l'année d'arrivée est souvent compilée par intervalle. Par exemple, on sait si l'individu est arrivé au cours des quatre années précédant l'entrevue. Ceci rend inutile les

enquêtes antérieures à 2000 dans la mesure où l'on cherche à évaluer l'impact du changement de politique en 1996. De plus, ces enquêtes n'étant évidemment pas de l'ampleur du recensement, la taille des échantillons est relativement modeste, environ 33,000 observations dans le cas de l'Enquête sur l'utilisation d'Internet à la maison. Or, notre objet d'étude étant les immigrants, cela réduit sensiblement la taille de l'échantillon. À titre indicatif, il faut grosso modo multiplier le nombre d'observations par 10%, soit le pourcentage d'immigrants dans la population. Ensuite, nous nous intéressons à la performance des immigrants arrivés depuis 1997, ce qui réduit encore la taille de l'échantillon. Finalement, nous voulons comparer les immigrants reçus au Québec avec ceux ayant élu domicile ailleurs au Canada, ce qui rend le nombre d'observations par cellule province-année d'une taille si réduite qu'inférer quoique ce soit s'avère très difficile et rend plutôt discutable la fiabilité des inférences que l'on pourrait en tirer.⁶

Ceci dit, nous croyons que les fichiers d'enregistrement à l'arrivée sont très utiles pour au moins deux raisons qui sont connexes. D'abord, le changement de grille impliquait que non seulement les qualifications telle que l'éducation se voyaient attribuer davantage de points relativement à la grille antérieure à septembre 1996, mais en plus on accordait davantage d'importance à la connaissance du français, une "qualification" très importante pour qui veut s'établir ici, particulièrement à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal. Les fichiers nous permettront immédiatement de voir dans quelle mesure les qualifications ont effectivement changé. De plus, bien que le changement dans la grille québécoise d'évaluation puisse apparaître à première vue comme étant significatif, il n'en

⁶Sans compter que Statistique Canada a la regrettable habitude dans certains cas de biffer les réponses à certaines questions dans les fichiers d'accès public, notamment les questions portant sur le statut d'immigrant ainsi que les questions portant sur le niveau de scolarité. Le motif invoqué par Statistique Canada pour justifier cette habitude est qu'il est de son devoir de préserver la confidentialité des réponses fournies.

reste pas moins que seules les habiletés linguistiques nous apparaissent comme étant aisément vérifiables au moment de l'entrevue, en comparaison du moins avec les qualifications scolaires. D'ailleurs, il semble vraisemblable de penser que les candidats et les candidates ont tôt fait de comprendre que plus leur niveau de scolarité déclaré est élevé, plus ils ou elles ont des chances d'être admis. Bien sûr, cette possibilité existait aussi lors de la période précédant la réforme québécoise. Nous voulons simplement souligner que l'accroissement du poids donné à l'éducation au Québec pourrait être dilué, voire noyé, dans le flou qui entoure le niveau réel de scolarité des demandeurs.⁷ De plus, il n'est pas impossible que le changement de politique qui est en apparence substantiel, soit dans les faits trop mineur pour que cela se reflète dans sa *mise en oeuvre*. Les données à l'arrivée seront alors très utiles pour juger de l'impact immédiat du programme employabilité sur la composition des cohortes récentes.

3. Résultats

Les tableaux 1 à 3 nous montrent l'évolution entre 1990 et 2000 dans la composition des nouveaux arrivants au Québec, en Ontario et ailleurs au Canada. Les chiffres inscrits dans les cases représentent le pourcentage des individus ayant l'une ou l'autre des caractéristiques mentionnées.⁸

Avant même de commenter les changements survenus dans la composition des immigrants à travers le temps, il faut souligner l'évolution du nombre d'immigrants reçus

⁷Notez que le problème de mesure de la scolarité n'est pas spécifique au processus lié à l'immigration. Ashenfelter et Krueger(1994) évaluent qu'environ 10% de la variation totale de la scolarité contenue dans les données d'enquêtes américaines est le fruit des erreurs de mesure.

⁸Notez que les données pour la colonne "Canada" inclut le Québec alors que les données pour la colonne "Rest du Canada" inclut l'Ontario mais exclut le Québec. De plus, la catégorie "travailleurs indépendants" au tableau 2 fait référence aux demandeurs principaux ainsi qu'à leurs conjoints et enfants, alors que le tableau 3 ne fait usage que des données se rapportant aux demandeurs principaux.

dans les diverses régions du pays. Comme on peut le voir au tableau 1, alors que le reste du Canada a connu une augmentation de plus de 11% dans le nombre d'immigrants reçus (plus de 16% en Ontario), le Québec a connu une baisse de près de 21%! Ce qui est encore plus saisissant, c'est que cette baisse du nombre d'immigrants reçus entre 1990 et 2000 est presque entièrement attribuable à la baisse dans le nombre d'immigrants appartenant à la catégorie "travailleurs autonomes" (tableau 2). Il est difficile de ne pas dégager comme explication plausible de cette évolution la difficulté croissante qu'a connu le Québec à attirer le genre d'immigrants que la province aimerait justement attirer. Notons au passage qu'il semble bien que le reste du Canada à l'exception de l'Ontario ait rencontré les mêmes problèmes. L'Ontario, quant à elle, a vu sa part du nombre d'immigrants de classe économique s'accroître considérablement. Avant d'avancer des explications possibles à cette baisse marquée pour le Québec, il nous faut auparavant examiner dans quelle mesure la composition en terme d'éducation et de connaissances linguistiques a changé.

La conclusion qui se dégage de toute évidence est qu'à l'exception de la catégorie un peu "fourre-tout" que constitue les études post-secondaires, il n'y a eu aucune amélioration relative dans le niveau de scolarisation universitaire (diplôme de B.A ou plus) entre 1990 et 2000. De fait, c'est même le contraire qui s'est passé: en Ontario, la part des immigrants reçus ayant une formation universitaire sanctionnée par un diplôme de niveau baccalauréat ou plus s'est accrue de façon spectaculaire, à la fois de façon absolue et de façon *relative* par rapport au Québec, qui fut pourtant seul à adopter une politique favorisant davantage les qualifications, dont une des principales composantes est la scolarité. Bien sûr, la scolarité de niveau universitaire ne rend probablement pas justice à la portée du changement de politique: il se peut très bien que de nombreux individus ayant une certaine formation de niveau post-secondaire soient tout aussi "employables" au sens entendu dans la nouvelle

orientation du gouvernement québécois que des individus ayant une formation universitaire dans des domaines plutôt “mous” fournissant peu d'emploi. Toutefois, la structure économique de l'Ontario n'étant pas si différente de celle du Québec, il semble à première vue un peu étrange d'observer une différence de l'ampleur de celle montrée au tableau 3. De plus, les systèmes scolaires de niveau post-secondaire non-universitaire au Québec et en Ontario sont assez différents, ce qui rend l'interprétation plus difficile. Finalement, tel qu'on peut le voir au tableau 3, le Québec a connu une hausse relative du nombre de demandeurs principaux ne possédant même pas de diplôme d'études secondaires, ce qui nous rend sceptiques face à la possibilité que la hausse relative du nombre d'immigrants ayant fait des études post-secondaires reflète un choix fait par le Québec de favoriser davantage ses individus plutôt que ceux ayant une scolarité de niveau universitaire.

Par ailleurs, si on examine la proportion des nouveaux arrivants au Québec ayant une connaissance fonctionnelle du français, il semble que l'accentuation de la valorisation du français au Québec ait porté fruit: une proportion plus grande d'immigrants étant arrivés au Québec en 2000 pouvait s'exprimer d'une façon ou d'une autre en français.

Afin de s'assurer que la baisse marquée du nombre d'immigrants arrivés au Québec en l'an 2000 par rapport à 1990 ne soit potentiellement trompeuse, nous avons également examiné les mêmes données pour les autres années pendant la décennie 90. La conclusion qui s'en dégage est très similaire à celle qui se dégage des deux “instantanés” pris en 1990 et en 2000. Le Québec a graduellement vu sa part du nombre d'immigrants appartenant à catégorie des travailleurs autonomes diminuer au fil des ans. Comme vérification supplémentaire, nous avons également examiné l'évolution de 1980 à 1990. La raison principale pour laquelle cet exercice est utile est que bien que le Québec ait vu sa part du nombre d'immigrants chuter au cours des années 90, il est possible que le déclin ait pu être

ralenti au cours des années 90. En d'autres termes, nous cherchons à vérifier si la baisse enregistrée au cours des années 80 était *pire* que celle observée entre 1990 et 2000. Afin de fournir une vision globale pour toute la période s'étendant de 1980 à 2000, nous avons résumé l'information à l'aide des figures 1, 2 et 3 dans lesquelles nous montrons l'évolution en pourcentage du nombre de nouveaux arrivants ayant un diplôme universitaire et pouvant s'exprimer en français. L'impression visuelle laissée par les figures est très claire: alors que les années 80 avaient été témoin d'une certaine convergence dans le profil scolaire des immigrants établis au Québec par rapport à ceux établis ailleurs au Canada, les années 90, loin d'avoir endigué un déclin au cours de décennie précédentes, ont vu les gains relatifs effectués par le Québec au cours des années 80 être plus qu'annulés. Ceci est d'autant plus spectaculaire que le changement de politique instauré en 1996 visait à permettre à des requérants qui se seraient auparavant vus refuser l'accès au Québec d'être jugés maintenant acceptables.

L'évolution à la baisse dans le nombre d'immigrants reçus correspondant à la catégorie dite économique combinée à l'absence d'amélioration relative dans le profil scolaire des immigrants s'établissant au Québec nous amène à observer tout d'abord que le changement de politique n'a eu que très peu d'impact sur le degré de qualifications des nouveaux arrivants. L'impact majeur potentiel observé est sur le niveau de connaissance du français de requérants correspondant à la catégorie des travailleurs autonomes. Comme on peut le voir à la figure 4, alors que la connaissance du français avait stagné au cours des années 80, la proportion des immigrants ayant une connaissance fonctionnelle de la langue bondit de 1990 à 2000. Ceci n'est pas à négliger car la capacité à pouvoir fonctionner dans la langue d'accueil est un facteur important aidant à s'intégrer dans le

marché du travail.⁹ Si nous soulignons le fait que l'impact est potentiel et non pas nécessairement réel, c'est parce qu'une analyse plus fine de l'évolution au cours des années 90, telle que montrée dans les figures 7 et 8, nous amène à constater que l'amélioration des connaissances linguistiques étaient déjà à la hausse *avant* le changement de politique. De fait, suite au sommet de 1995, il a fallu attendre jusqu'à 1999 pour reprendre le terrain perdu dans les années suivant l'adoption de la nouvelle grille. Nous sommes donc amenés à conclure que la nouvelle grille en tant que telle n'a que très peu à voir avec l'évolution temporelle de la composante linguistique: l'évolution à la hausse était déjà en cours bien avant le changement de politique.

De façon générale, on peut considérer le changement de politique au Québec comme reflétant un relâchement des critères d'admission. En effet, l'idée de base de la nouvelle orientation est de permettre à des demandeurs possédant certaines caractéristiques (jeunes, francophones, scolarisés) de pouvoir s'établir au Québec, alors qu'auparavant ces individus auraient vu leur demande rejetée. Or, la baisse tout de même assez marquée du nombre d'immigrants au Québec, particulièrement lorsqu'examinée parallèlement à la hausse observée ailleurs au Canada, nous donne à penser que cette baisse résulte fondamentalement d'un problème d'offre: il semble de plus en plus difficile de trouver des demandeurs d'asiles qui soient à la fois francophones et scolarisés, et le changement de grille n'a essentiellement été d'aucun secours pour endiguer cette tendance lourde. Dans la conclusion qui suit, nous offrons une piste possible pouvant aider à attirer ici des gens qui contribueraient immédiatement à la prospérité collective.

⁹ Voir, par exemple, "Language key for immigrants to get jobs", The Gazette, vendredi 5 septembre 2003, qui cite un rapport de Statistique Canada.

4. Conclusion

Le processus d'intégration "en douce" au sein d'une société ne se résume bien sûr pas qu'à une simple question de qualifications pour le marché du travail, en général, et de scolarité en particulier. Le degré d'affinité culturelle joue évidemment un rôle. C'est d'ailleurs dans cette optique que le gouvernement québécois avait adopté la connaissance de la langue française comme un des critères désirables entrant dans la sous-grille applicable au programme "emploi et employabilité". Toutefois, il ne faut pas non plus nier qu'ignorer simplement les caractéristiques liées à la capacité de s'adapter au marché du travail du pays d'accueil serait sans doute faire fausse route. L'analyse présentée dans les paragraphes précédents nous donne à penser que le problème fondamental auquel est confronté le Québec est que son désir légitime d'attirer des immigrants qualifiés et francophones, donc "employables" même si leur occupation dans leur pays d'origine ne correspond pas aux besoins occupationnels directs du Québec, se heurte à une offre plutôt limitée de tels candidats. En d'autres termes, les autres provinces canadiennes recrutant dans un bassin plus large ont beaucoup moins de problèmes à satisfaire leurs objectifs.

Une solution, à tout le moins partielle, à ce problème auquel fait face le Québec et qui correspondrait aux objectifs à la fois économiques et culturels (essentiellement linguistiques) serait de mettre l'accent sur le recrutement et surtout la rétention des jeunes étudiants provenant de l'étranger et qui fréquentent nos établissements d'enseignement post-secondaire. De cette façon, nous aurions tout à la fois des immigrants jeunes, scolarisés, et familiers avec le Québec. De plus, et ceci est non négligeable, le fait d'avoir étudié ici contournerait complètement le problème d'établir la valeur des diplômes dispensés à

l'étranger, surtout lorsqu'il s'agit de pays d'origine n'ayant pas de pedigree comparable aux pays occidentaux en terme de qualité du système scolaire.¹⁰

Plusieurs questions de recherche sont encore à explorer. D'abord, la disponibilité prochaine du recensement de 2001 nous permettra de voir dans quelle mesure, l'amélioration de la connaissance du français des nouveaux arrivants au Québec fait en sorte que leur transition sur le marché du travail s'est effectuée plus facilement, relativement à la période précédant la réforme et relativement aux autres provinces, particulièrement l'Ontario. Tel que nous l'avons souligné à la section précédente, l'évolution à la hausse du degré de connaissance fonctionnelle du français manifesté par les nouveaux arrivants au cours des années 90 était déjà manifeste avant l'adoption de la nouvelle grille. Par conséquent, nous doutons qu'il y ait une amélioration relative par rapport au reste du Canada. Comme les impressions visuelles provenant des données brutes peuvent parfois être trompeuses, cela reste toutefois à démontrer. Ensuite, il serait très utile de savoir dans quelle mesure les nouveaux arrivants qualifiés, après être arrivés au Québec, transitent vers les autres provinces à un rythme plus soutenu que les transitions en sens contraire. Ceci est une question potentiellement très importante car s'il s'avérait que ce soit le cas, il nous apparaîtrait alors illusoire de penser que l'on puisse vraiment augmenter le niveau relatif de qualifications des immigrants si on ne peut pas leur fournir un emploi comparable à ce qu'ils peuvent obtenir à Toronto ou Ottawa. Toute politique en ce sens subventionnerait en

¹⁰Voir Ferrer et Riddell (2003) pour une analyse nuancée de la valeur des certifications dispensées à l'étranger. Bien qu'ils trouvent que les années d'expérience sur le marché du travail dans leur pays d'origine que possèdent les immigrants ne soient que très peu reconnues au Canada, ils trouvent néanmoins que les certifications, elles, semblent être reconnues jusqu'à un certain point. Donc, posséder un niveau de scolarité plus élevé confère des bénéfices relativement aux autres immigrants moins scolarisés. Toutefois, Green et Worswick (2003) trouvent que le rendement associé à l'expérience a chuté pour les cohortes arrivées cours des années 80 et que cette chute semble être due au changement dans le groupe des pays d'origine des immigrants. Ceci tenderait à appuyer une politique de recrutement des étudiants étrangers ayant obtenu leur scolarité ici.

quelque sorte le marché du travail hors Québec. Toutefois, il se peut également que l'accent accru placé sur la connaissance du français fasse en sorte que la mobilité des nouveaux arrivants soit en fait *plus faible* qu'elle ne l'était auparavant. Cette mobilité inter-provinciale plus faible en raison de la barrière possible de la langue servirait en ce cas à atténuer l'effet en sens inverse dû au degré de qualifications plus élevé.¹¹ Des recherches ultérieures nous permettrons sans doute d'en apprendre plus sur ces mécanismes.

¹¹On observe typiquement que ce sont les gens davantage scolarisés qui soient davantage mobiles à l'intérieur d'un pays.

Bibliographie

Ashenfelter, Orley et Alan B. Krueger. « Estimates of the Economic Return to Schooling from a New Sample of Twins ». *American Economic Review* 84(5), 1994: 1157-1173.

Baker, Michael et Dwayne Benjamin. « The Performance of Immigrants in the Canadian Labour Market ». *Journal of Labor Economics*, 12(3), pp. 369-405.

Bloom, David, Grenier, Gilles et Morley Gunderson. « The Changing Labour Market Position of Canadian Immigrants ». *Canadian Journal of Economics*, 28(4b): 987-1005.

Ferrer, Ana et W. Craig Riddell. "Education, Credentials, and Immigrant Earnings". Mimeo, Department of Economics, University of British Columbia. Mai 2003.

Duclos, P., Lefebvre, P., et P. Merrigan. "A Natural Experiment on the Economics of Storks: Evidence on the Impact of Differential Family Policy on Fertility rates in Canada." Cahier de recherche No. 136, Centre de recherche sur les fluctuations économiques et l'emploi, UQAM. Mai 2001.

Grant, Mary. « Evidence of New Immigrant Assimilation in Canada. » *Canadian Journal of Economics*, 32(4): 930-955.

Green, David et Christopher Worswick. « Immigrant Earnings Profiles in the Presence of Human Capital Investment: Measuring Cohort and Macro Effects ». mimeo, Carleton University, 2003.

McDonald, Ted et Christopher Worswick. « The Earnings of Immigrant Men in Canada: Job Tenure, Cohort, and Macroeconomic Conditions. » *Industrial and Labor Relations Review* 51(3): 465-482.

McWhinney, Mike. « A Selection Criteria Chronology, 1967 - 1997: Critical Changes in Definitions, The Point System and Priority Processing ». Strategic Research and Review Branch, Citizenship and Immigration Canada, April 1998.

Milligan, Kevin. "Subsidizing the Stork: New Evidence on Tax Incentives and Fertility". NBER Working Paper No. 8845, Cambridge, MA. 2002.

Parent, Daniel et Ling Wang. "Tax Incentives and Fertility in Canada: Permanent vs. Transitory Effects". Cahier CIRANO 2002s-29. Avril 2002.

Tableau 1

Caractéristiques des immigrants à l'arrivée
Niveau de scolarisation, connaissance des langues
et catégories d'admission.

	Canada		Québec		Ontario		Reste du Canada	
	1990	2000	1990	2000	1990	2000	1990	2000
Scolarité								
Études supérieures	.0289 (.168)	.0902 (.287)	.0316 (.174)	.0765 (.366)	.0260 (.159)	.0977 (.297)	.0283 (.166)	.0925 (.290)
Diplôme de Bacc.	.1100 (.312)	.2506 (.433)	.1151 (.319)	.1735 (.379)	.1073 (.309)	.2720 (.445)	.1089 (.311)	.2635 (.441)
Post-Secondaire	.1996 (.400)	.1558 (.363)	.1947 (.396)	.2198 (.414)	.2017 (.401)	.1328 (.339)	.2008 (.401)	.1452 (.352)
Secondaire ou moins	.5316 (.499)	.3526 (.478)	.5357 (.499)	.3847 (.487)	.5362 (.499)	.3486 (.477)	.5306 (.499)	.3473 (.476)
Aucune Scolarité	.1297 (.336)	.1507 (.358)	.1228 (.328)	.1456 (.353)	.1287 (.335)	.1489 (.356)	.1313 (.338)	.1515 (.359)
Connaiss. Des langues								
Français seulement	.0447 (.207)	.0456 (.209)	.1948 (.396)	.2684 (.443)	.0113 (.106)	.0090 (.095)	.0096 (.098)	.0085 (.092)
Anglais seulement	.4321 (.495)	.4741 (.499)	.2131 (.410)	.1846 (.388)	.4855 (.500)	.5388 (.498)	.4833 (.500)	.5223 (.500)
Bilingue	.0485 (.215)	.0436 (.204)	.1739 (.379)	.1836 (.387)	.0221 (.147)	.0216 (.145)	.0192 (.137)	.0203 (.141)
Ni français ni anglais	.4731 (.499)	.4367 (.496)	.4182 (.493)	.3633 (.481)	.4811 (.500)	.4305 (.495)	.4859 (.500)	.4489 (.497)
Catégorie d'admiss.								
Travailleurs autonomes	.4419 (.497)	.5870 (.492)	.5884 (.492)	.4951 (.500)	.3957 (.489)	.6170 (.486)	.4077 (.491)	.6022 (.489)
Réunific. Des Familles	.3436 (.475)	.2663 (.442)	.2249 (.418)	.2446 (.430)	.3795 (.485)	.2619 (.440)	.3714 (.483)	.2699 (.444)
Refugiés	.1668 (.373)	.1322 (.339)	.1209 (.326)	.2481 (.432)	.1810 (.385)	.1133 (.317)	.1775 (.382)	.1130 (.317)
Autre	.0477 (.213)	.0145 (.119)	.0657 (.248)	.0122 (.110)	.0438 (.205)	.0078 (.088)	.0434 (.204)	.0149 (.121)
Nombre d'arrivants	216 402	227 313	40 976	32 424	114 580	133 330	175 426	194 889

Tableau 2
 Caractéristiques des immigrants à l'arrivée
 Niveau de scolarisation, connaissance des langues:
 Travailleurs autonomes.

	Canada		Québec		Ontario		Reste du Canada	
	1990	2000	1990	2000	1990	2000	1990	2000
Scolarité								
Études supérieures	.0438 (.205)	.1337 (.340)	.0414 (.199)	.1274 (.333)	.0410 (.198)	.1399 (.347)	.0446 (.206)	.1346 (.341)
Diplôme de Bacc.	.1365 (.343)	.3364 (.472)	.1401 (.347)	.2462 (.431)	.1366 (.343)	.3605 (.480)	.1353 (.342)	.3488 (.477)
Post-secondaire	.2092 (.407)	.1389 (.346)	.2058 (.404)	.2450 (.430)	.2139 (.410)	.1134 (.317)	.2104 (.408)	.1244 (.330)
Secondaire ou moins	.4797 (.500)	.2258 (.418)	.4913 (.500)	.2509 (.434)	.4705 (.499)	.2171 (.412)	.4757 (.499)	.2223 (.416)
Aucune scolarité	.1308 (.337)	.1652 (.371)	.1213 (.326)	.1306 (.337)	.1379 (.345)	.1692 (.375)	.1340 (.341)	.1699 (.376)
Connaiss. des langues								
Français seulement	.0628 (.243)	.0408 (.198)	.2149 (.411)	.2892 (.453)	.0141 (.118)	.0066 (.081)	.0113 (.106)	.0068 (.082)
Anglais seulement	.4949 (.500)	.4937 (.500)	.2201 (.414)	.1073 (.310)	.5841 (.493)	.5577 (.497)	.4855 (.500)	.5465 (.498)
Bilingue	.0769 (.266)	.0567 (.231)	.2207 (.415)	.2862 (.452)	.0341 (.181)	.0264 (.160)	.0221 (.147)	.0254 (.157)
Ni français ni anglais	.3644 (.481)	.4088 (.492)	.3442 (.475)	.3172 (.465)	.3677 (.482)	.4093 (.492)	.4811 (.500)	.4214 (.494)
Nombre d'arrivants	95 627	133 422	24 111	16 054	45 342	82 266	114 580	117 368

Tableau 3
 Caractéristiques des immigrants à l'arrivée
 Niveau de scolarisation, connaissance des langues:
 Travailleurs autonomes-demandeurs principaux seulement.

	Canada		Québec		Ontario		Reste du Canada	
	1990	2000	1990	2000	1990	2000	1990	2000
Scolarité								
Études supérieures	.0896 (.286)	.2473 (.431)	.0838 (.277)	.2134 (.410)	.0825 (.275)	.2579 (.437)	.0916 (.288)	.2530 (.435)
Diplôme de Bacc.	.2296 (.421)	.5363 (.499)	.2401 (.427)	.3616 (.480)	.2255 (.418)	.5790 (.494)	.2261 (.418)	.5659 (.496)
Post-secondaire	.3425 (.475)	.1548 (.362)	.3217 (.467)	.3216 (.467)	.3563 (.479)	.1134 (.317)	.3496 (.477)	.1265 (.332)
Secondaire ou moins	.3255 (.469)	.0555 (.229)	.3455 (.476)	.0998 (.300)	.3231 (.468)	.0440 (.205)	.3187 (.466)	.0480 (.214)
Aucune scolarité	.0127 (.112)	.0061 (.078)	.0089 (.094)	.0036 (.060)	.0126 (.111)	.0057 (.075)	.0140 (.118)	.0065 (.080)
Connaiss. des langues								
Français seulement	.0688 (.253)	.0474 (.213)	.2329 (.423)	.2952 (.456)	.0152 (.122)	.0052 (.072)	.0129 (.113)	.0054 (.074)
Anglais seulement	.6238 (.484)	.6715 (.470)	.2355 (.424)	.1286 (.335)	.7469 (.435)	.7815 (.413)	.7561 (.429)	.7634 (.425)
Bilingue	.1257 (.331)	.0994 (.299)	.3521 (.478)	.4470 (.497)	.0577 (.233)	.0417 (.200)	.0486 (.215)	.0406 (.197)
Ni français ni anglais	.1817 (.386)	.1817 (.386)	.1795 (.384)	.1292 (.335)	.1802 (.384)	.1716 (.377)	.1825 (.386)	.1905 (.393)
Nombre d'arrivants	37 659	56 292	9 566	8 155	18 195	34 115	28 093	48 137

Figure 1

Fraction d'immigrants nouvellement établis avec un diplôme universitaire: 1980-2000

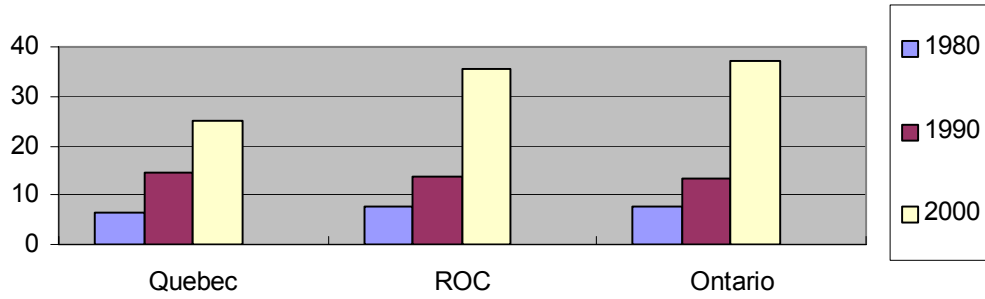


Figure 2

Fraction d'immigrants nouvellement établis qui parlent français: 1980-2000

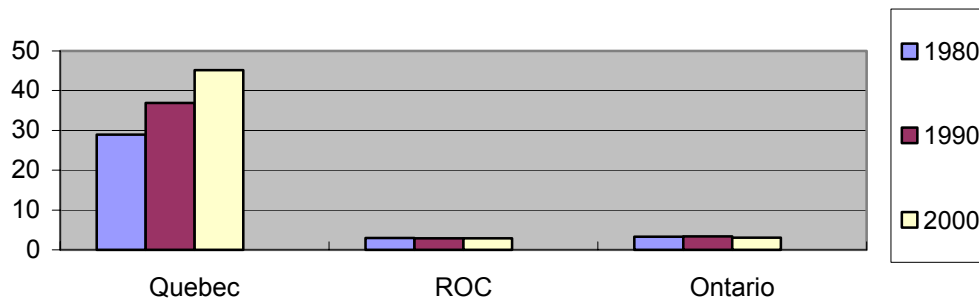


Figure 3

Fraction d'immigrants travailleurs autonomes avec un diplôme universitaire:
1980-2000

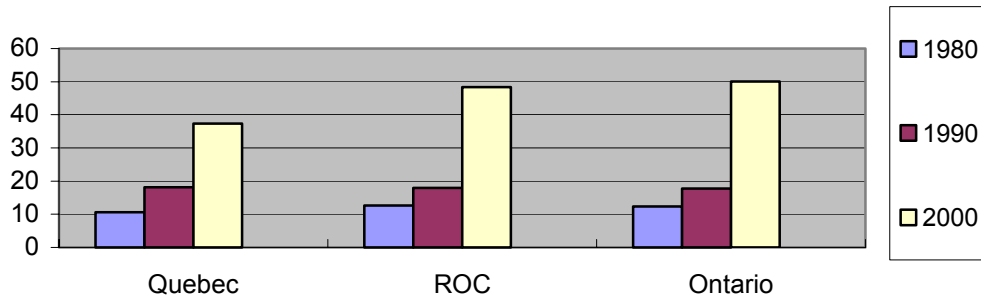


Figure 4

Fraction d'immigrants travailleurs autonomes qui parlent français:
1980-2000

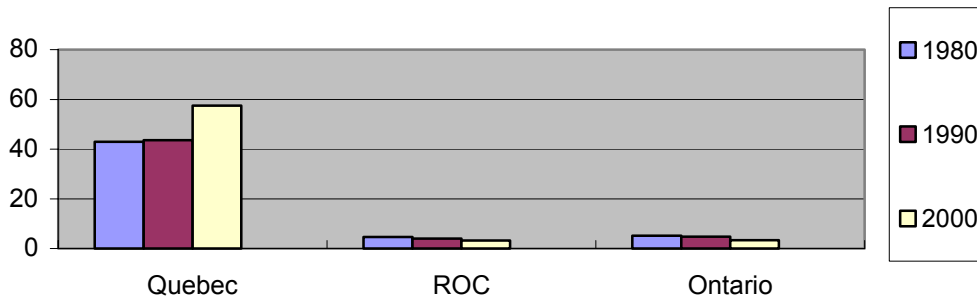


Figure 5

Fraction d'immigrants travailleurs autonomes (requérants principaux) avec un diplôme universitaire: 1980-2000

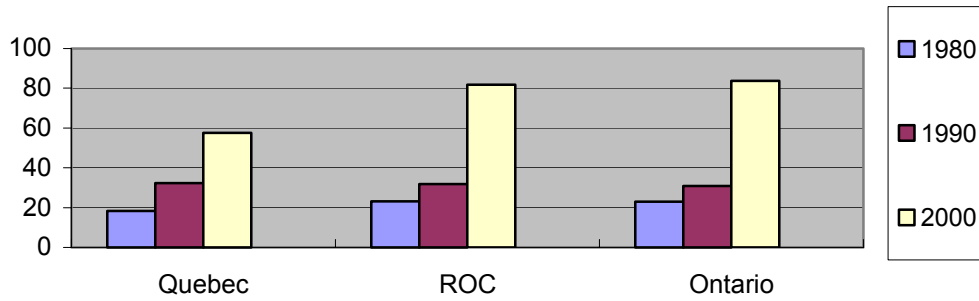


Figure 6

Fraction d'immigrants travailleurs autonomes (requérants principaux) qui parlent français: 1980-2000

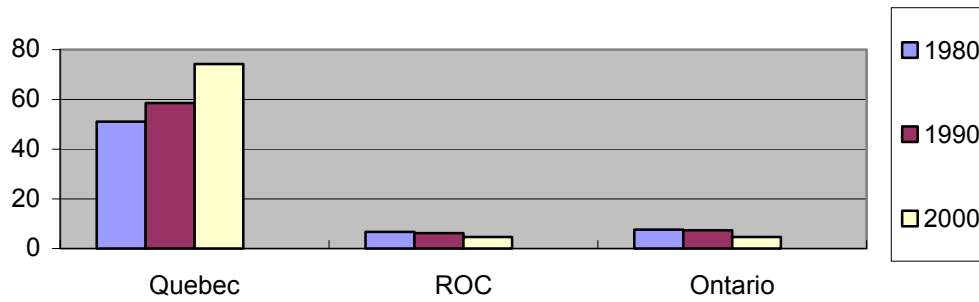


Figure 7

Fraction d'immigrants travailleurs autonomes (requérants principaux) avec un diplôme universitaire: 1990-2000

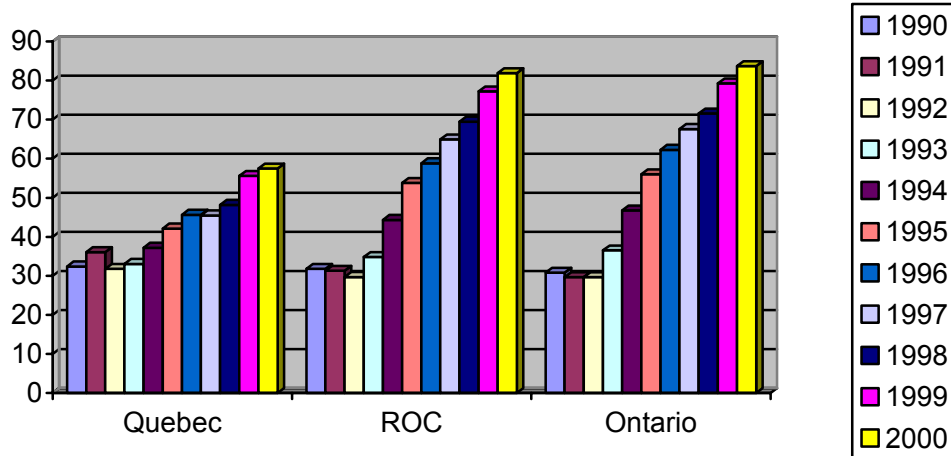


Figure 8

Fraction d'immigrants travailleurs autonomes (requérants principaux) qui parlent français: 1990-2000

